

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N° 1458

présenté par

M. Baupin, rapporteur et Mme Duflot

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 23 par les mots :

« et de porter la part du nucléaire dans la production d'électricité à 0 % en 2040. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La réduction de la part du nucléaire dans la production d'électricité française, à laquelle s'est engagée le Président de la République, et rappelée dans ce texte, doit être un point d'étape vers une sortie totale de cette source énergétique. Risque d'accident majeur aux conséquences économiques, sociales, environnementales et sanitaires gravissimes, dépendance aux importations d'uranium, coût économique insoutenable, sont autant d'arguments ne permettant plus de douter de la nécessité d'abandonner définitivement le nucléaire.